LETTRES
à un nouveau pauvre

Les porteurs de rentes françaises ou d'autres valeurs émises ou garanties par l'Etat sont actuellement, tout le monde le reconnaît, les grandes victimes des conséquences économiques de la guerre. Ils supportent une grosse partie des pertes qu'elle a causées. C'est à coup sûr une charge trop lourde et qu'il est temps d'alléger.

Dans une série d'articles qu'il vient de publier dans l' « Ouest Eclair », sous le titre de « Lettres à un nouveau pauvre », M. Pagès étudie cette pénible situation faite aux porteurs de rentes. Nos lecteurs nous permettront de reproduire ci-dessous quelques passages de ces articles si judicieux et si abondamment documentés.

Y a-t-il encore des petits rentiers?

M. Pagès fait d'abord justice d'une grave erreur.

— Il n'y a plus de petits rentiers, dit-on!

Au contraire, répond-il. Voyez les bilans des banques et lisez les statistiques du ministère des Finances. Les chiffres sont péremptoires. Ils nous prouvent que les banques détiennent des bons du trésor ou des bons de la défense nationale, mais très, très peu de rentes. Les 190 milliards, en capital, de dette perpétuelle ou à terme sont répartis entre 2.300.000 porteurs.

Songez donc à toutes les personnes morales, à tous les établissements publics, groupements sociaux, institutions diverses qui sont « obligés », de par la loi, d'acquérir des rentes sur l'Etat avec l'argent dont ils ont dépôt! Caisses d'épargne, caisse nationale de retraites pour la vieillesse, sociétés de secours mutuels, de prévoyance, de bienfaisance, d'assurances, hôpitaux, fondations, institutions scientifiques, etc. Songez aux orphelins, aux pupilles de l'Etat, aux femmes dotales... Toute cette multitude de titres, tous ces 3 %, 4, 5, 6 %, toutes ces tonnes de papier portant la vignette de la République, mais c'est l'épargne des petites, des toutes petites gens! C'est la réserve sacrée pour la maladie, la vieillesse, le mauvais sort; pour l'éducation d'un fils; pour l'acquisition d'un champ, d'une petite maison, d'un jardin au soleil; ce n'est pas de l'argent, vous dis-je : c'est du travail cristallisé pour nourrir des vieux ou des gosses: « c'est de la vie en réserve.»

Les paysans, les artisans, les ouvriers, les fonctionnaires, les commerçants, ont, de 1914 à 1924, confié à l'Etat 125 milliards de francs. Et ils ont gardé leurs titres, en dépit des spoliations, des affaissements, des coups de ciseaux, des attaques furieuses de la livre et du dollar. Ils ont gardé leur créance mutilée, et par là, au fond, ils ont sauvé l'Etat.

L'Etat va-t-il, maintenant, les abandonner à leur misère? Ne doit-il pas, ne peut-il pas les relever avec lui?...

Le franc et les rentes françaises

Après avoir passé en revue les lois organiques qui ont établi le système monétaire de la France, M. Pagès poursuit:

Certes, il ne peut être question de revenir au franc d'avant-guerre. Personne n'est assez fou pour l'espérer: et nos modestes rentes, comme le franc lui-même seront rognées. La destruction des stocks, le ralentissement de la production, l'excès de monnaie-métal dans certains pays, la consommation exagérée et désordonnée, tout cela (à quoi l'on ne portera remède qu'en des dizaines d'années) a déterminé la hausse des prix, et par conséquent la nécessité d'ajuster aux faits l'unité monétaire de demain.

Du reste, si l'on veut chiffrer ce que coûterait à l'Etat, dans l'hypothèse d'une revalorisation absolue, le service des arrérages ou annuités de la Dette intérieure (Rentes, obligations, bons du Trésor, bons de la D. N.), on arrive à 16 milliards de francs-or à donner tous les ans! C'est de la démence. Trois mois après ce coup-là la France entière serait ruinée, envahie et dépecée.

Donc, si le franc peut redevenir une puissante monnaie, une monnaie conductrice lorsque nous aurons travaillé pendant quelques lustres, il faut se résoudre, pour le moment à lui assigner une valeur moyenne, en rapport avec nos forces.

Il faut donc restaurer le franc, avec lui les rentes, en lui rendant d'abord son caractère de mesure réelle de valeur. Je dis « le franc et la rente », parce que restaurer le franc sans se préoccuper « spécialement » des petits porteurs de rentes, vrais sauveurs de l'Etat, ce serait une criante injustice et un élément de rechute du crédit de cet Etat. Ne croyez vous pas que l'on pourrait procéder à une conversion générale, à une conversion en un fond unique dont les titres seraient libellés « en francs-or » (les lois organiques que je vous rappelais au début de cette lettre ne sont pas abrogées, notez-le bien!) et sur lesquels les porteurs feraient un sacrifice à déterminer, soit sur le capital, soit sur les annuités, soit sur la prime de remboursement?

Monnaie de singe ou monnaie sérieuse?

Le franc-papier actuel ne peut servir de base à aucun arrangement durable. Il n'est pas une unité de compte, car sa valeur, par rapport aux unités de compte étrangères est essentiellement variable. Il n'est pas plus une unité monétaire, puisque son pouvoir d'achat se modifie chaque jour. Qu'est-ce que ce billet, qui ne saurait être mis en réserve et constituer une épargne, puisque le temps jusqu'ici n'a fait que l'avilir?

Depuis trois mois, il y a un revirement. Mais, le navire n'est pas encore entré en port; il flotte encore sur une mer où abondent les récifs. Ce qu'il faut, c'est stabiliser. Mais, stabiliser ne signifie pas simplement: fixer, sans autre opération, la valeur nouvelle du franc-papier. Stabiliser veut dire: établir un rapport désormais fixe avec une étalon monétaire, et pouvoir convertir le franc-papier en monnaie nouvelle ».

Pour fixer ce rapport avec l'étalon, attendrons-nous que le franc se soit revalorisé? Oui, probablement dans une certaine mesure; cette mesure, à mon avis, serait le cinquième du vieux franc-or, soit 0.20 centimes. Mais n'anticipons pas.

M. Pagès indique ensuite, quelle pourrait-être, d'après lui, la cadence des opérations:

Tel soir, dit-il, qui précédera un jour ou deux jours fériés (afin d'éviter la spéculation en Bourse), la Banque de France décidera d'arrêter définitivement toute émission de francs-papier. A la place, elle émettra des francs « garantis-or », ce qui lui est possible, parce que son encaisse et son actif réalisable (en tout 7 milliards), lui permettent de couvrir une circulation de 11 milliards. Puis elle échangera ces francs garantis-or contre les francs-papier.

En somme, ce franc garanti-or, ce serait notre « belga »; donnez-lui un nom, si vous voulez: le « gaulois », ou l'« écu... » mais le nom importe peu.

(A suivre).

QUATRE COMMUNISTES LITHUANIENS EXÉCUTÉS

Selon l'agence Reuter, on mande de Kovno que quatre communistes, reconnus coupables par le Conseil de guerre pour avoir organisé la récente révolution en Lithuanie, ont été fusillés.

AU PAYS DU REGIME SEC

Quinze New-Yorkais meurent empoisonnés par de l'alcool frelaté

New-York, 28 décembre. — Le dernier Noël a coûté fort cher à la population de New-York-la-Sèche. On compte 15 décès par suite de l'ingestion d'alcools frelatés. Outre cela, 65 hommes et 14 femmes sont soignés dans les hôpitaux; leur état est très grave.

Pour défendre sa mère, il tue son père

Strasbourg, 28 décembre. — Dans la soirée de dimanche, Louis Grohens, 54 ans, bûcheron au Hohwald, rentra ivre chez lui. Il voulut frapper sa femme à coups de hache. Son fils, Théobaud, 18 ans, intervenant alors, prit une buche de bois et en frappa violemment son père, qui s'écroula assommé.

La gendarmerie a arrêté le meurtrier.

LE CRIME DU QUESNOY

Une lettre de l'assassin présumé

Nous avons dit, hier, qu'un ouvrier cimentier de nationalité italienne était fortement soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat de M. Renard.

Arrivé au Quesnoy vers le 4 octobre, cet individu avait fait la connaissance d'une habitante de la localité, qui était devenue son amie et chez laquelle il habitait. Silencieux et renfermé, personne, même son amie, ne savait d'où il était, ni d'où il venait. A celle-ci, il dit un jour: « On ne peut rien te dire, tu raconterais tout. »

C'est le 30 novembre que, congédié par son patron, l'Italien, qui ne possédait pour tous papiers qu'une carte d'identité belge, se rendit en Belgique. Le 7 décembre, il revenait et resta chez son amie jusque le 14. On ne le revit plus depuis.

De Belgique, où il se trouve, le meurtrier présumé vient d'écrire une lettre à son amie, où il déclare qu'ayant besoin d'argent, il a poursuivi jusqu'en Allemagne un camarade qui avait une dette envers lui, mais il ne l'a pas trouvé.

Ajoutons que le chapeau de M. Renard, qui avait disparu, a été retrouvé dans un fossé du chemin des Croix.

A la Fédération internationale des Syndicats chrétiens de l'Industrie textile

Le Bureau de la Fédération internationale des Syndicats chrétiens de l'Industrie textile vient de se réunir à Paris. Au cours de cette réunion, il fut d'abord constaté que le nombre des adhérents ainsi que la situation financière de la Fédération se trouvaient dans une situation très satisfaisante. D'autre part, il est constaté que les relations internationales progressent de plus en plus.

Le compte-rendu du Congrès-Jubilé tenu à Anvers a été approuvé et sera publié en plusieurs langues.

Les résolutions du Congrès d'Anvers concernant le travail des femmes mariées, la protection des femmes et des jeunes gens, les congés payés ont été envoyées au Bureau international du Travail à Genève.

La réponse de M. Albert Thomas, directeur du B.I.T. est parvenue. M. A. Thomas fait connaître que selon le désir exprimé, il ne manquera pas de porter le texte des vœux à la connaissance du Conseil d'administration, lors de sa 34e session qui s'ouvrira à Genève, le 26 janvier 1927.

Le Bureau de la Fédration internationale a également demandé à la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens qui a son siège à Utrecht de bien vouloir discuter des mesures les plus effectives pour réaliser les desiderata déposés dans les résolutions du Congrès international textile d'Anvers.

Après avoir décidé de tenir une assemblée de la Direction générale de la fédération au cours de l'année 1927, la réunion a pris fin.

LE CODE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Une proposition de loi du groupe des députés démocrates

Les treize députés démocrates de la Chambre viennent de déposer une proposition de loi tendant à compléter les dispositions du Code de travail et de la prévoyance sociale, en ce qui concerne les employés. En voici une brève analyse:

Dans des dispositions préliminaires, le projet définit les caractéristiques du travail de l'employé. Le chapitre suivant a trait au contrat d'emploi. Les différents articles stipulent que le contrat peut être verbal ou écrit. Ils interdisent enfin le débauchage.

Le deuxième chapitre s'applique aux salaires. Un article prévoit la dénonciation du contrat d'emploi lorsque la rémunération accordée à l'employé est inférieure de plus d'un quart à la moyenne des appointements en usage dans la région pour un même genre de travail. L'article suivant dit que toute heure de travail supplémentaire doit être rétribuée au taux minimum de 1/10e des appointements mensuels.

La dernière partie du chapitre codée les droits des voyageurs de commerce qui méritent leur commission même si les ordres pour les affaires qu'ils ont traités ne sont exécutés qu'après la rupture du contrat.

La loi envisage ensuite la suspension du contrat. L'employé malade aura droit à la totalité de son salaire pendant les six premiers jours. Après trois mois de présence, il recevra le demi-salaire pendant 1 mois, à partir du 7e jour; après un an de présence, la totalité pendant un mois, le demi-salaire pendant les trois mois suivants et le quart pendant trois nouveaux mois; après 5 ans de présence, la totalité des salaires pendant 3 mois, demi-salaire pendant les 3 mois suivants et quart de salaire pendant 3 nouveaux mois. L'employé aura droit à la totalité pendant toute période d'instruction militaire s'il a au moins un an de présence dans la maison.

Voici maintenant les stipulations de la résolution du contrat: Sauf le cas de faute grave, le préavis de rupture ne peut être inférieur à un mois s'il émane de l'employeur et à 15 jours s'il provient de l'employé.

En cas de congédiement non justifié par une faute grave de l'employé, il est dû à celui-ci, indépendamment d'un mois de préavis, une indemnité calculée sur la base d'un quart de mois d'appointements par année de services jusqu'à vingt ans de service et de un demi-mois par année au-delà de 20 ans de présence. Ces chiffres seront doublés pour les employés supérieurs.

Les derniers articles du projet traitent des congés annuels. Ils fixent ce congé à un minimum de 12 jours payés pour la première année, avec augmentation d'un jour par année jusqu'à concurrence de 25 jours et à 1 jour par mois lorsque l'employé à de 6 mois à 1 an de présence. Les congés accordés pour événements de famille ne pourront être déduits. L'employé quittant une maison aura droit à un congé proportionnel au nombre de mois écoulés depuis son dernier congé annuel.

Telles sont les grandes lignes du projet conçu par les représentants du Parti Démocrate Populaire au Parlement. Nous pouvons dire qu'il répond à des préoccupations très légitimes. Pouvons-nous espérer qu'il sera pris en considération? Cela dépend en grande partie des employés. C'est à eux de se concerter dans leurs syndicats professionnels pour engager devant l'opinion publique un débat qui se terminera par la poussée d'un courant irrésistible.

« POUR ÊTRE HEUREUX »
Pour être heureux cela consiste
A se contenter de son lot
Afin de n'être jamais triste
Portez des Bretelles GUYOT. 31454

Le drame du Centre de réforme à Lille

Le médecin-major Moy reçoit la rosette d'officier de la Légion d'honneur des mains du général Lacapelle

Le « Journal Officiel » publiait, lundi matin, la promotion, au grade d'officier de la Légion d'honneur, du médecin-major Maurice Moy, chef du Centre de réforme, qui fut grièvement blessé, il y a quelques jours, par un ancien infirmier militaire réformé, mécontent de n'avoir pas bénéficié de pension.

La cérémonie de la remise de décoration a eu lieu mardi, à 11 heures, à l'Hôpital militaire de Lille, où le blessé est toujours en traitement. C'est le général Lacapelle, commandant le 1er C.A., qui a procédé à cette remise de décoration.

Le médecin-major Moy étant toujours alité, la cérémonie s'est déroulée dans la chambre qu'occupe le médecin-major.

Après les paroles rituelles et lecture de la citation qui motive la promotion, le général Lacapelle a épinglé, sur la chemise du blessé, les insignes de son nouveau grade dans l'ordre national.

Parmi les officiers qui accompagnaient le général commandant le 1er C.A., on remarquait MM. le général Mittelhauser; le médecin inspecteur Vidal, directeur du service de santé du 1er C.A.; le médecin principal Dupuich, médecin-chef de l'hôpital; le commandant Latapie, major de la garnison, et plusieurs officiers du service de santé et d'administration.

La famille du médecin-major Moy assistait à la cérémonie. Celle-ci fut courte et, après la remise de la décoration, les officiers présents félicitèrent le nouveau promu.

Ajoutons que l'état de santé de l'officier blessé s'améliore de jour en jour. M. le professeur Thillier, qui a procédé aux deux opérations, le jour et le lendemain de l'agression, se déclare très satisfait sur l'état actuel du médecin-major Moy.

AU CONSULAT DE BELGIQUE A LILLE

M. Thaune, consul à Tourcoing nommé en remplacement de M. Melchior

Par arrêté royal, démission honorable de ses fonctions est accordée sur sa demande à M. Pierre Melchior, consul de Belgique, place Simon-Vollant, à Lille.

Il est autorisé par le Gouvernement belge à porter le titre honorifique de ses fonctions.

Par un arrêté de même date, le roi Albert a bien voulu donner également un témoignage de sa bienveillance en récompense des services rendus depuis plus de vingt années à Lille, en nommant M. Melchior, commandeur de l'ordre de la Couronne de Belgique.

L'arrêté de démission portera ses effets à partir du 1er janvier. S'adresser alors à M. Thaune, nommé consul de Belgique avec juridiction sur tout l'arrondissement de Lille.

M. Thaune, choisi au rang d'ancienneté pour succéder à M. Melchior, est le distingué consul de Belgique pour le canton de Tourcoing, où il réside depuis 1885.

Consul depuis le 16 mars 1885, M. Thaune était nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1893, commandeur en 1910. Titulaire de la décoration spéciale de Prévoyance de 1re classe en 1907, et de la Médaille civique en 1909, M. Thaune avait reçu le titre de chevalier de la Légion d'honneur le 7 juin 1906, puis d'officier le 17 août 1919.

Nous prions M. Thaune, de vouloir bien agréer nos plus vives félicitations.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPETUITÉ

Paris, 28 décembre. — La Cour d'assises de la Seine vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité le marchand forain Désiré Dhont, né le 13 mars 1895, à Cezanne, qui, le 10 mai dernier, à Colombes, tua sa femme à bout portant au cours d'une violente discussion.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Lundi matin, à 7 heures 1/4, le personnel d'un grand Etablissement de Lille, était alerté par l'installation d'avertisseurs « Monito ».

Ce commencement d'incendie, pris à son début, a pu être immédiatement éteint.

On se rend compte de l'importance que pourrait avoir un sinistre détruisant les archives, et des complications que peuvent entraîner un incendie dans tous les services.

La Société « Monito », Agence de Lille, 7 bis, rue des Buisses, construit des avertisseurs qui signalent tout commencement d'incendie. 31785d

Chronique Locale
ROUBAIX

AUJOURD'HUI MERCREDI, 29 DECEMBRE :

Aujourd'hui, sainte Eléonore; demain, saint Sabin.
363e jour de l'année.
Soleil: Lever à 7 h. 46, coucher à 15 h. 59.
Lune : Dernier quartier du 27.
Bulletin météorologique pour la journée du 29 (Région Nord) : Dégel complet, ciel généralement couvert, quelques pluies ou bruine; vents d'Ouest, 7 à 12 m.; température en hausse. Minimum environ +3°.
Caisse d'Epargne : Caisse fermée.
Consultations des nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : à 15 h. 30, local de la Goutte de Lait.

LES CONTRIBUTIONS

La majoration de 10 % ne peut en aucun cas être appliquée qu'un mois après la date d'expédition des feuilles d'imposition. Et encore faut-il une décision du ministre des Finances

De nombreux contribuables roubaisiens sont inquiets.

Ceux qui ont reçu leur feuille d'imposition (Perception de la rue du Moulin) se demandent avec anxiété quel délai leur est accordé pour se libérer sans risquer d'encourir la majoration de 10 %.

Les autres (rattachés en majorité à la perception de la rue du Chemin-de-Fer) attendent avec inquiétude l'arrivée de leur feuille et, dans l'incertitude où ils se trouvent, en viennent à penser que peut-être ils ont été oubliés et tomberont traitreusement sous le coup de la redoutable majoration.

La majoration ne devient applicable qu'à la suite d'un décret

D'après l'article 50 de la loi du 22 mars 1924, cette majoration de 10 % devait être déterminée annuellement par la loi de finances: l'article 28 de la loi du 3 août 1926 a modifié cette règle. La date d'entrée en vigueur de la majoration, en cas de non paiement, doit être fixée chaque année par un décret rendu sur la proposition du ministre des Finances.

Or, M. Poincaré a fait connaître qu'il n'avait encore pris aucune décision à ce sujet, car « l'empressement des contribuables lui a épargné la préoccupation d'avoir à fixer immédiatement cette date ».

Il ne peut donc être question, en ce moment et jusqu'à ce que le décret qui nous intéresse soit paru au « Journal Officiel », d'appliquer cette majoration.

Cependant, n'oublions pas que sa parution peut se faire d'un jour à l'autre et alors!... tant pis pour ceux qui ne seront pas en règle.

Une ligne de conduite à tenir

Mais que faire pour ne pas s'exposer à tomber sous le coup de cette majoration? C'est bien simple: Payez vos impôts dans le mois qui suit la publication du rôle, c'est-à-dire un mois après la date inscrite sur la feuille d'avertissement que vous avez reçue ou recevrez bientôt du percepteur.

C'est le délai qui vous est accordé par la loi pour vous libérer: il peut être prolongé, mais pour plus de sûreté, n'attendez pas le dernier jour pour vous acquitter.

Gare aux frais de poursuites

Et maintenant pour ceux qui, un peu trop confiants en la patience de M. Poincaré, laisseraient s'écouler le délai d'un mois sans s'acquitter, rappelons qu'à défaut de la majoration de 10 %, toujours suspendue au-dessus de leur tête, l'article 3 de la loi du 4 avril 1926 a **notablement augmenté les frais de poursuites**, qui jusqu'à cette date étaient réglés par un tarif établi par l'article 20 de la loi du 18 juillet 1911.

Quant aux contribuables qui n'ont pas encore reçu leurs feuilles — ils sont nombreux et sont en majorité rattachés à la perception de la rue du Chemin-de-Fer — ils n'ont qu'à attendre tranquillement qu'elles leur parviennentet suivre la ligne de conduite que nous donnons ci-dessus.

C'est le meilleur moyen d'éviter tout ennui.

HALLE FLIPO. — Grande baisse : très bon café, 22; hollande, 12; biscuits, 7 à 11; margarine, 11.25; beurre, 22.50; extra, 23.65 et 28 ; pain d'épices, 6.25. 31782d

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. Louis Bouttemy, membre fondateur de la Brasserie « Les Débitants Réunis », décédé le 23 décembre 1926, à l'âge de 65 ans. 94636d

LES CONFERENCES des « ANNALES »

M. Robert de Flers parlera ce soir d'Eugène Labiche, Henri Meilhac et Victorien Sardou

C'est ce soir, mercredi, à 17 heures, en la salle Pierre-Destombes, que M. Robert de Flers donnera sa conférence sur le sujet suivant: « Souvenirs de théâtre: Eugène Labiche, Henri Meilhac, Victorien Sardou. »

La causerie de l'éminent conférencier sera agrémentée d'une audition de Mlle Madeleine Renould, de la Comédie-Française.

« 600.000 FRANCS PAR MOIS », d'après le roman de Jean Drault, interprété par **Nicolas Koline**, passera à la **Salle Sainte-Cécile** du 31 décembre au 6 janvier. 31704d

A L'OCCASION DES FÊTES de fin d'année, une superbe gravure pointe sèche est offerte par la bijouterie « **Au Cœur d'Or** », 49 bis, Grande-Rue, à tout acheteur de 25 fr. de marchandises.

IL N'Y AURA PAS DE RECEPTION LE 1er JANVIER, A LA MAIRIE

Tout en ayant le vif désir d'entretenir de cordiales relations avec les corps constitués et les fonctionnaires, l'Administration municipale ne recevra pas à l'occasion du jour de l'An.

UNE MACHINE A LAVER possédant un mécanisme robuste doit être garanti par écrit. **La Lavsuse « VELO »**, qui possède ce mécanisme en acier et fer forgé monté sur roulement à billes, peut donner cette garantie écrite et tenir ses engagements. **116, rue de Lannoy, 116.** 31775d

UN CHEF-D'ŒUVRE FRANÇAIS : L'Abbé Constantin. Retenez vite vos places 10 bis, rue Nain (Tél. 15.07). Il passera à partir du 1er janvier, au **Central Ciné-Théâtre.** 31705d

LE REPEUPLEMENT DU CANAL DE ROUBAIX. — Le Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing a déversé dans la matinée de lundi, 4.000 tanches vertes de Russie: 2.000 dans le bief du Galon-d'Eau, 2.000 à l'embouchure de la branche de Tourcoing. Ces poissons magnifiques provenaient des étangs de Louvain. Comme d'habitude, quelques spécimens sont exposés au siège du Syndicat. Les nombreux spectateurs étaient émerveillés, tant par la qualité du poisson immergé que par le moyen de transport, qui permet d'amener les sujets bien vivants malgré un parcours de 125 kilomètres.

M. F. Choquet, du service des Ponts et Chaussées, a dressé le procès-verbal d'usage.

HERNIEUX — Si vous désirez un bandage soigneusement confectionné, solide, d'un modèle étudié et exécuté par des spécialistes, vous choisirez un bandage « **SOGEDROF** », marque de la Société des Grandes Pharmacies Françaises. Cette marque sera pour vous une garantie. Vous le trouverez **Pharmacie des Produits Corbeaux**, 11 bis, rue de Lannoy, à Roubaix. 31774d

BOUCAU chausse les pieds sensibles. 31771d

AU TIR NATIONAL. — Le championnat de Tir réduit. — Cette intéressante compétition, tirée aux distances de 50, 20 et 12 mètres, en trois séries additionnées de dix balles, a obtenu, en dépit des rigueurs de la température, un succès complet. En voici les résultats:

1er, Jean Vandepaute, 262 points; 2. A. Verdier 262 points; 3. A. Lafléchelle, 261 points; 4. H. Leveugle, 257 points; 5. J. Delnozure, 250 points; 6. J. Lesceux, 244 points; 7. L. Vandemeulbrouck, 234 points; 8. P. Dutrieux, 219; 9. H. Cattoen, 201 points; 10. Mme Leveugle, 200 points; 11. A. Bayart, 171 points; 12. Mme Vandemeulbrouck; 13. Rauduin; 14. Beaucamp.

M. Jean Vandepaute est donc le champion de tir réduit de l'année. M. A. Verdier se classe 1er à 50 mètres; M. H. Leveugle, à 20, et M. J. Delnozure à 12 mètres.

Fêtes du Nouvel-An. — Comme d'usage, le stand des Trois-Ponts sera fermé les 1er et 2 janvier.

CADEAU UTILE. — Petite mère, que me donneras-tu, cette année, pour mes étrennes? — Justement j'y pensais, ma fille... Une inscription à l'**Ecole Pigier, concession de ROUBAIX, 85, rue des Vosges**... Merci, petite mère, c'est en effet le plus beau des cadeaux. 31502

ÉTRENNES — JEUX — A. TOULET, 16, rue des Fabricants, Rx. (Tél. 279). 22330

EST-CE UNE PLAISANTERIE? — Lundi vers 22 h. 30, M. Georges Delhoute, 56 ans, employé de commerce, domicilié 2, rue de l'Arc, en rentrant chez lui, constata que la porte d'entrée était fermée à clef de l'intérieur.

Après bien des efforts, il parvint à l'ouvrir et constata avec stupeur que le rez-de-chaussée de son habitation avait été complètement vidé de son mobilier, qui se trouvait entassé dans la cour située derrière la maison.

Aucun objet n'a disparu et on se demande si cet acte n'est pas l'œuvre d'un mauvais plaisant.

Toutefois, M. Delhoute a déposé plainte entre les mains de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a ouvert une enquête et parviendra peut-être à éclaircir ce mystère.

« 600.000 FRANCS PAR MOIS », d'après le roman de Jean Drault, interprété par **Nicolas Koline**, passera à la **Salle Sainte-Cécile** du 31 décembre au 6 janvier. 31704d

ACCIDENTS DU FROID. — Epargnez-vous certains méfaits du froid, en profitant de la vente-réclame que font **pendant 8 jours seulement et (sans concurrence possible à article égal)**, les « **100.000 CRAVATES** », 4, rue Pauvrée, **Roubaix**, en vous offrant de très jolis Cache-cols soie, belle qualité, grandes dimensions, au prix exceptionnel et unique de 25 francs. 31702d

UNE COLLISION s'est produite à l'angle des rues Marie-Baisine et Monge, entre une auto pilotée par M. Jules Dutholt, demeurant boulevard de Cambrai, impasse l'Planquart, et une autre conduite par M. Jean Delplanque, habitant la rue Marengo.

Les dégâts sont, de part et autre, purement matériels.

SELECT-DANCING. Taverne Liégeoise, 14, rue de Paris, Lille. Thé-Dansant à 5 h. 30. Soirée à 21 h.

MESDAMES, « L'ÉPHÉMÈRE » vous supprimera tous les mois le souci du blanchissage. L'essayer c'est l'adopter. En vente chez **Robiche-Verdonck, 50, Grande-Rue, Roubaix.** 30593

UNE FEMME TOMBE DU TRAMWAY « B ». — Mardi matin, vers 7 h. 30, une journalière, Mme Marie Mékinska, épouse Anneulig, 56 ans, demeurant en garni rue Solférino, 18, est tombée d'un tramway de la ligne « B », qui se dirigeait vers Wattrelos.

Relevée aussitôt, elle a été transportée au poste de police de la place Chaptal. M. le docteur Jacquemont, qui lui a donné les premiers soins, a constaté des contusions à la figure et craint, en outre, une fracture du crâne. Il a fait admettre d'urgence la blessée à l'Hôpital.

Sté Ano des Et. MONNIER & LAMARQUE, 119, rue d'Anzin, Roubaix. (Téléph. 19.65) — Charbons, Anthracites, Agglomérés. — Spécialité de BRUAY 24509

RENAULT — Agence officielle Deltète, 96, rue Inkermann. - Téléphone 550. 31439

LE COMITÉ COLOMBOPHILE en FAVEUR DES ORPHELINS DE LA GUERRE DE ROUBAIX ET ENVIRONS remercie le Groupe des Anciens Combattants Républicains, siège 20, Grand'Place, Roubaix; qui lui a fait parvenir pour les petits orphelins une somme de 122 fr., produit d'une collecte faite à l'occasion de son banquet le 19 décembre.

A L'AUTOMNE, PURIFIEZ VOTRE SANG. Vous éviterez de la sorte les congestions, les démangeaisons, clous, boutons et bien d'autres maladies ou malaises. Mais, si vous voulez que la cure soit efficace et complète, choisissez un remède qui, en purifiant le sang, nettoie en même temps l'estomac et les intestins, comme le « **NORODOL** ». — Le Norodol est une poudre laxative, dépurative, ne contenant aucune drogue nuisible, d'une efficacité merveilleuse 27235

RECENSEMENT DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES. — Les propriétaires de chevaux sont tenus de se présenter avant le 1er janvier 1927, à la Mairie, 2e étage, bureau militaire (guichet 15), pour y déposer la déclaration des animaux en leur possession. Pour les animaux réformés, se munir des certificats de réforme.

CARBURE CALCIUM Gros détail Crombé, Rx 969

HARMONIE DE LA SOLIDARITÉ. — Ce soir mercredi, à 19 h. 30, répétition. Vendredi, pas de répétition.

ORPHEON LESR INOFFENSIFS. — Ce soir mercredi, répétition générale.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au siège, répétition générale.

CERCLE ST-MICHEL. — Ce soir, à 20 h. 30, réunion générale du Cercle : Examen de conscience de toutes les sections, sous la présidence de M. le Doyen. Tous les membres sont bien attendus à la réunion.

CERCLE LYRIQUE STE-CECILE. — Réunion ce soir, à 20 h. : Répétition de la comédie.

Exigez la **LAMPE OSRAM** Concessionnaires : **Decoulange et Jullien, Roubaix.** Tél. 14. 30595

DERNIÈRE HEURE

LE CHOMAGE EN FRANCE

Paris, 28 décembre. — Au cours de l'exposé qu'il a fait, au Conseil des ministres, M. André Fallières a précisé qu'il y avait notamment pour toute la France 12.000 chômeurs dans l'ameublement, 7.000 dans la chaussure.

Le ministre du Travail a d'ailleurs fait remarquer qu'il s'agissait surtout d'un chômage saisonnier qui ne revêt aucun caractère particulier de gravité.

M. Albert Sarraut a eu, cet après-midi, une entrevue avec M. Bouju qui lui a fait part de son intention de soumettre au Conseil municipal de Paris un certain nombre de dispositions en vue de fournir du travail aux chômeurs parisiens.

LES SINISTRÉS & LA « LIGUE des DROITS de L'HOMME »

Paris, 28 décembre. — Sur la proposition de M. Doucedame, membre du Comité central, secrétaire du Comité des régions dévastées, et après rapport de M. Bougle, vice-président de la Ligue, le Congrès national réuni à Metz, a voté un ordre du jour de sympathie aux sinistrés, puis le Congrès a demandé au Gouvernement:

1° De s'opposer à la mainmise des services des finances sur les prestations allemandes, en garantissant aux Régions Libérées, en contingent en rapport avec les besoins de la reconstruction.

2° De hâter les opérations de révision qui découlent de la loi du 2 mai 1924, en entourant ces opérations des certaines garanties de droit et de justice;

3° D'interdire toute suppression d'école publique dans les communes incomplètement reconstruites et n'ayant pas, de ce fait, le chiffre d'élèves d'avant-guerre.

L'AFFAIRE DES PORCHERIES GÉNÉRALES

Chaumont, 28 décembre. — Une dizaine de plaintes ont été déposées au Parquet de Chaumont, pour l'affaire des Porcheries générales.

UNE REUNION DE LA FEDERATION REPUBLICAINE A ELBEUF

Elbeuf, 28 décembre. — Au cours de la réunion que la Fédération Républicaine de France a donnée ce soir, M. Georges Bonnefous, député de Seine-et-Oise, vice-président de la Fédération, a salué l'action persistante et méthodique des républicains nationaux à laquelle on doit en grande partie l'avènement du ministère Poincaré et le redressement de la politique française. Il a dit notamment:

Il dépend du Gouvernement à la rentrée parlementaire prochaine, de se maintenir dans la ligne de défense des intérêts généraux dont il a la garde, qu'il ajourne « sine die » toutes les questions politiques susceptibles de diriser le pays. M. Bonnefous a été très applaudi.

UNE INFORMATION DEMENTIE

L'Agence Télégraphique Suisse déclare que les bruits qui ont couru à Berlin, et qui d'ailleurs se renouvellent périodiquement, suivant lesquels le secrétaire général de la Société des Nations, Sir Eric Drummond songerait à se retirer, et serait remplacé par M. Bénès, sont entièrement dénués de fondement et peuvent être démentis une fois pour toutes.

L'ESPIONNAGE ALLEMAND

Stranders est un ancien officier de l'armée anglaise

Paris, 28 décembre. — Avant de procéder à l'arrestation de l'espion Vivian Stranders, la Sûreté générale le surveille activement et c'est ainsi qu'on sut qu'il avait tenté d'entrer en relations avec un employé d'une usine d'aviation. Ce dernier n'a pas été inquiété.

On sut que Stranders reçut, du docteur Weber, 1.500 marks pour ses déplacements.

L'enquête a établi que Stranders est un ancien officier de l'armée anglaise. Il est démontré, en outre, que cette affaire d'espionnage n'a aucun rapport direct avec les faits reprochés au lieutenant David et à Maurice Chartron.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

Le Gouvernement cantonais préconise des représailles économiques envers l'Angleterre

Changhaï, 28 décembre. — Le bureau des informations de Hankéou du Gouvernement cantonais a adressé à la presse chinoise une circulaire, annonçant que des représailles économiques contre la Grande-Bretagne, dans toute la Chine, ont été préconisées, et deux grandes réunions, tenues dimanche dernier, ont été organisées pour protester contre la remise aux autorités locales et civiles favorables au parti Mouk Denit, de 14 membres du parti révolutionnaire chinois.

L'attitude de la France

Paris, 28 décembre. — M. Briand a entretenu ce matin le Conseil des ministres de la situation en Chine et il a fait approuver l'attitude que le Gouvernement français entend suivre avec cette puissance.

Dans l'après-midi, des instructions ont été données par le ministre des Affaires étrangères à ses représentants à Pékin, Londres, Bruxelles, Washington, Rome, La Haye et Lisbonne. En même temps, M. Berthelot recevait le ministre de Chine au quai d'Orsay.

Ainsi, le point de vue français à l'égard du problème chinois sera connu officiellement et en toute clarté dans tous les milieux intéressés.

Le Gouvernement français entend ne pas se départir de l'attitude d'observation et d'expectative qu'il a adoptée depuis le début du conflit qui divise la Chine.

LE FROID

La vague de froid se fait durement sentir sur toute la région nivernaise. La Loire est presque complètement gelée. Le thermomètre est descendu à —9° pendant le jour et à —14° pendant la nuit.

Le canal de la Marne à l'Aisne est pris par les glaces. On patine depuis 48 heures, au bassin de Saint-Charles, ce qui n'était pas arrivé depuis 1921. La rivière de l'Aisne a été gelée en une nuit.

Dans les Vosges, la température continue à être très basse. Depuis 24 heures, le froid a fait deux victimes dans la région.

En Espagne

Madrid, 28 décembre. — La neige continue à sévir en tempête en Espagne. On compte à Madrid 6 cas de congestions dues au froid. A Lagranja, la température est descendue à 22° au-dessous de zéro.

UN CAVALIER de la LEGION ETRANGERE ASSASSINÉ EN TUNISIE

Tunis, 28 décembre. — Le cadavre du cavalier Strauss, de la région étrangère, a été retrouvé sur un terrain vague à Sousse. Le corps portait les traces de trois blessures graves, produites par un instrument tranchant. Le cadavre a été transporté à la morgue; une enquête a été ouverte par les autorités civiles et militaires.

UN OCTOGÉNAIRE TUÉ PAR UNE AUTO

Saint-Dié, 28 décembre. — M. Paul Valentin, qui revenait à la nuit tombante en automobile, a heurté, à Plainfaing, M. Marie Célestin, 80 ans, qui a été tué.

COURTES DÉPÊCHES

— A Chaumont, le Tribunal correctionnel a condamné à trois ans de prison avec sursis et 1.000 fr. d'amende, Mme Valette, née Maillot, commerçante à Prauthoy, pour avoir mouillé du lait dans la proportion de 62 0/0.

— Des cambrioleurs se sont introduits dans